



École La sablonnière
Procès-verbal du Conseil d'établissement
17 septembre 2025
Salon du personnel – 18h15

	Ordre du jour	Temps en minutes	Discuter	Approuver/ Adopter/ Voter	Informé
1.	Ouverture de la rencontre et vérification du quorum Étaient présents : 1. Madame Nadine Cyr, direction 2. Madame Martine Jolin, direction adjointe par intérim 3. Madame Rachel Langlois, technicienne service de garde 4. Véronick Ducasse, personnel, enseignante 2^e cycle 5. Madame Ruthe Belton, personnel, enseignante 3^e cycle 6. Madame Amy Simon, personnel, enseignante préscolaire 7. Monsieur Jacky Celaure, parent, vice-président 8. Madame Dominique Ricard, parent, secrétaire 9. Madame Marie-Jeanne Meunier, parent 10. Madame Isabelle Dion, parent 11. Madame Joëlle Ticha, parent Étaient absents : 1. Madame Danielle Bénard, personnel, orthopédagogue 2. Monsieur Patrick Danis, parent, président 3. Madame Brigitte Landry, parent Ouverture de la séance à 18 h 20	1			
2.	Adoption de l'ordre du jour Proposé par : Mme Véronick Ducasse	1		X	

	Secondé par : Mme Isabelle Dion Résolution CÉ 202526-170925-01				
3.	Adoption du procès-verbal du 18 juin 2025 Proposé par : Mme Véronick Ducasse Secondé : M. Jacky Celaure Résolution CÉ 202526-170925-02	5		X	
4.	Présentation de la direction adjointe Demande par la direction que la direction adjointe soit présente au CÉ. Mme Martine Jolin est en intérim jusqu'au 24 octobre, en remplacement de Mme Josée Lécuyer.	2			X
5.	Présentation des membres et coordonnées	5			X
6.	Nomination à la présidence et vice-présidence M. Danis se propose pour le poste de présidence (par courriel). M. Celaure se propose pour le poste de vice-présidence M. Danis nommé par acclamation M. Celaure nommé par acclamation Résolution CÉ 202526-170925-03	5		X	
7.	Nomination du secrétaire Mme Ricard se propose pour le poste de secrétaire Nommée par acclamation Résolution CÉ 202526-170925-04	2		X	
8.	Nomination d'un membre de la communauté Poste vacant. Nous attendrons après les élections et nous validerons avec M. Lessard s'il est toujours intéressé à participer.	2		X	
9.	Dénonciation d'intérêts pour les membres du CÉ	5			X

	Mme Cyr explique et demande aux membres, y compris le personnel, de remplir le formulaire et de le retourner signé le plus rapidement par courriel.				
10.	Formation pour les nouveaux membres du CÉ Disponible sur le site Web de la CSSD, sous : Communauté/ Boite à outils/ Formation obligatoire du ministère Les 7 premières capsules sont obligatoires. Une fois que les capsules sont visionnées, les membres doivent envoyer un courriel au président pour mentionner que les capsules ont bien été visionnées.	2			X
11.	Règle de régis interne Mme. Cyr résume les changements. Modification au point 4.4.1 L'envoi des documents pour le CÉ. Ils doivent être envoyés 7 jours calendrier avant le CÉ, plutôt que 7 jours ouvrables. Modification acceptée par tous les membres présents. Proposé par : Mme Marie-Jeanne Meunier Secondé par : Mme Ruth Belton Résolution CÉ 202526-170925-05	10		X	
12.	Calendrier des rencontres 2025-2026 Mercredi à 18h15 17 septembre 2025 26 novembre 2025 11 février 2026 8 avril 2026 13 mai 2026 17 juin 2026 Adoption du calendrier proposé. Avec ce calendrier, nous devons ajouter un CÉ extraordinaire pour approuver le budget (qui n'est pas encore connu). Sera par Teams le 1 ^{er} octobre. Proposé par : Mme Rachel Langlois Secondé par : Mme Isabelle Dion Résolution CÉ 202526-170925-06	5	X	X	X

13.	Règles de fonctionnement du Service de garde 2025- 2026 Les règles sont adoptées avec ces changements : • Les règles avaient été adoptées à la fin de l'année dernière, mais il y a des changements. • Les heures d'appels téléphoniques ont changé : Aucun appel "radio" (ajout) entre 15 h15 et 15 h 30 • Changement de fréquentation ou départ : un avis de 5 jours ouvrables est requis. • Nouvelles tarifications. • L'an dernier le SDG payait une partie des frais des activités pédagogiques, mais cette année avec les coupures, il n'est plus possible de le faire. Les activités semblent plus chères pour cette raison. • Après 3 retards des parents, le SGD se réserve le droit de suspendre l'enfant pour une "période indéterminée". • Aviser le SDG, le secrétariat et l'enseignante quand il y a un changement à l'horaire de l'enfant. • Aucune inscription ne sera ajoutée après la date limite de réservation. • 9.10 – Exceptionnellement, le SGD se réserve le droit de limiter les heures de fréquentation au SDG ou l'accès aux journées pédagogiques si l'enfant éprouve des difficultés de comportements particulières. Le parent sera avisé. • Les règles de fonctionnement et étapes d'intervention sont les mêmes au SDG et à l'école. • Alimentation : Le parent doit fournir tout le nécessaire. Les plats de vitre sont interdits. Aliments sains sont privilégiés. Aucun échange de nourriture n'est permis entre les enfants.	10		X	X
-----	---	----	--	---	---

	Proposé par : Mme Dominique Ricard Secondé par : Mme Amy Simon Résolution CÉ 202526-170925-07				
14.	Planification des activités SDG Survol des activités adoptées l'an passé.	10			X
15.	Effets scolaires manquants sur les listes Des erreurs se sont glissées dans les listes d'effets scolaires et des cahiers d'activités étaient manquants. Les correctifs ont été faits par l'école, mais il y a des frais supplémentaires, qui ont été chargés aux parents via les états de comptes. Proposé par : Mme Isabelle Dion Secondé par : Mme Marie-Jeanne Meunier Résolution CÉ 202526-170925-08	2	X	X	X
16.	Activités éducatives et sorties • Activité en 4^e année - Musée de la nature) • 5^e année - Pièce de théâtre à l'Estacade) • Cross-country à Papineauville (28 élèves), le 3 octobre lors de la journée pédagogique. Proposé par : Mme Ruth Belton Secondé par : Mme Véronique Ducasse Résolution CÉ 202526-170925-09	5		X	
17.	Normes et modalités Survol des compétences évaluées selon les étapes pour tous les niveaux. Seul changement : La compétence langagière au préscolaire 4 ans sera évaluée en 2 ^e et 3 ^e étapes. Proposé par : Mme Rachel Langlois Secondé par : Mme Joelle Ticha Résolution CÉ 202526-170925-10	5		X	
18.	Mot du personnel - Enseignants C'est le début de l'année. On crée des liens, on apprend à se connaître.	5			X

	- Professionnel Absent - Soutien N/A				
19.	Mot du service de garde La rentrée est intense. Il y a beaucoup d'inscriptions. La facturation viendra la semaine prochaine pour une facturation hebdo par la suite. Mme Langlois a de bons mots pour l'équipe. Travail en collaboration avec Mme Bastien afin que le lien école et SDG soit fort.	5			X
20.	Mot de la direction Mme Cyr souhaite une excellente année scolaire à tous. On poursuit le chantier de travail sur la structure comportementale pour diminuer la violence. On abordera aussi le volet pédagogique, une réflexion débutera. Présentation de CARE (Collaboration, Autonomie, Respect, Entraide) la mascotte fourmi. Présentation des niveaux de silence aux élèves. Le tout dans l'optique de favoriser le sentiment d'appartenance.	5			X
21.	Mot du représentant au comité de parents Absent	5			X
22.	Mot du représentant de la communauté Absent	5			X
23.	Mot de la présidence Absent	5			X
24.	Mot et informations de l'OPP Présentation de la programmation	10			X

	Les activités ont été choisies en fonction des commentaires des parents. Nouveauté : • Vente d'articles à l'effigie de l'école (permettra aussi de favoriser le sentiment d'appartenance) – T-shirt, kangourou, pantalon de jogging, bouteille d'eau thermique. Séance d'essayage possible. Vente en ligne et en personns pour le paiement comptant. • Soirée cinéma et bingo (l'OPP est à la recherche de commanditaires pour des prix durant la soirée). Les sous qui resteront à la fin de l'année (au 30 juin 2026) seront déposés dans le compte à destination spéciale pour l'embellissement de la cour d'école. Proposé par : Mme Mme Marie-Jeanne Meunier Secondé par : Mme Rachel Langlois Résolution CÉ 202526-170925-11				
25.	Parole au public N/A				X
26.	Date de la prochaine rencontre 1^{er} octobre pour le CÉ extraordinaire en Teams 26 novembre en personne à l'école, à 18 h 15	3			X
27.	Varia N/A				X
28.	Levée de l'assemblée 19 h 53 Proposé par : M. Jacky Celaure Secondé par : Mme Belton Résolution CÉ 202526-170925-12				